



**PRÉFET
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général pour les affaires de Corse

**Conseil des sites de Corse
Formation de la nature, des paysages et des sites
Séance du jeudi 7 mars 2024
Relevé de conclusions**

Le conseil des sites de Corse réuni en formation « de la nature, des paysages et des sites », le jeudi 7 mars 2024, sous la présidence de M. Vincent ARSIGNY, adjoint au secrétaire général pour les affaires de Corse, représentant le préfet de Corse, a examiné la demande de création d'une crèche et d'un accueil de loisirs sans hébergement, en discontinuité d'une urbanisation existante, sur la commune de Vero, présentée par la communauté de communes du Celavu Prunelli.

Après examen, le conseil des sites rend l'avis suivant :

*Le conseil des sites de Corse rend un avis favorable (deux abstentions)
à la demande de création d'une crèche et d'un accueil de loisirs sans hébergement,
en discontinuité d'une urbanisation existante,
sur la commune de Vero,
présentée par la communauté de communes du Celavu Prunelli*

P/le préfet de Corse et par délégation,
l'adjoint au secrétaire général
pour les affaires de Corse


Vincent ARSIGNY